

FORMALITES ET DEMARCHES

1- Après des prescripteurs :

Vous devez prendre contact avec votre conseiller prescripteur (du Pôle Emploi, de la Mission Locale ou de Cap Emploi) afin qu'il valide votre projet de formation.

Sans cette prescription obligatoire, l'organisme de formation ne pourra étudier votre candidature.

2- Après de l'organisme de formation :

Prenez un rendez vous avec le Référent Administratif du Centre de Formation afin d'être évalué par des tests de sélection qui seront suivis d'entretiens individuels avec le Responsable des formations.

À l'issue du recrutement un bilan de positionnement sera effectué en amont du démarrage de l'action de formation par l'ouverture de votre passeport emploi et des exercices « Maîtrise des Compétences Clés ».

Le jour de l'entrée en stage, une liste de documents administratifs vous sera demandée afin de constituer votre dossier de rémunération stagiaire...



ORGANISMES DE FORMATION INTERVENANTS SUR L'ACTION:

CCI2B- CAMPUS FORMATION
726 Strada Vecchia, 20290 Borgo
Téléphone : 04-95-30-00-00



CHAMBRE DE METIERS DE CORSE DU SUD
CENTRE DE FORMATION DES METIERS
Chemin de la Sposata Quartier Bacciochi BP
4095820 700 AJACCIO CEDEX 9
Téléphone : 04.95.23.53.00



CCI2A- Institut Consulaire de Formation
Route de Campo Del Oro
20090 AJACCIO
Téléphone : 04.95.20.10.46



CONTACTS

Contacts:
726 Strada Vecchia, 20290 Borgo
Téléphone : 04-95-30-00-00

LIEU DE FORMATION

CCI2B- CAMPUS FORMATION
726 Strada Vecchia, 20290 Borgo
Téléphone : 04-95-30-00-00



CACES
Engins de Chantiers R372M
Catégorie 9
19/FORM/MA/059
Lot n 59
Pays bastiais



Formations financées dans le cadre du
Programme Régional de Formation
Professionnelle 2019
par la Collectivité de Corse et le FSE





CACES Engins de Chantiers R372M Catégorie 9 (Pays Bastiais)



OBJECTIFS

Maîtriser les problèmes de sécurité liés à la fonction de conducteur d'engins de chantier tant sur le plan théorique que pratique

Le CACES R372 catégorie 9 couvre les engins de manutention (chariots élévateurs de chantier ou tout terrain...).

BENEFICIAIRES

Demandeurs d'emploi inscrits au Pôle Emploi catégories 1, 2 et 3 et adhérents CSP

Les candidats à ce programme ne doivent pas avoir bénéficié de 2 actions qualifiantes sur des fonds publics dans les 24 derniers mois.

CARACTERISTIQUES FORMACODE 31717

Lieu de Formation: Borgo

Niveau d'entrée: Niveau V et V bis (tests à prévoir)

Niveau de sortie: Délivrance des CACES R372 (cat 9) d'une validité de 10 ans après réussite aux tests d'évaluations des compétences acquises.

Certificateur Caisse Nationale de l'Assurance Maladie des Travailleurs (CNAMTS)

Prérequis: - Etre âgé de 18 ans, - Lire et comprendre le français, - Aptitude médicale à la conduite en sécurité des engins de chantier

Durée totale: 35 heures en centre

Intensité Hebdomadaire: 35h

Places disponibles: 8 stagiaires

Périodes de Formation: : du 23/09/2019 au 27/09/2019

CONTENU PEDAGOGIQUE

Formation théorique commune à toutes les catégories d'engins de chantier

Module 1 La réglementation et les textes de la sécurité sociale

Connaître les différentes instances et organismes de prévention ainsi que leur rôle (Inspection du travail, Service prévention des CRAM, Médecine du travail, Contrôle technique. Connaître les rôles et responsabilités du chef d'équipe, chef de chantier et du conducteur de travaux.

Connaître les responsabilités pénales encourues par le conducteur d'engin mettant en jeu sa sécurité et/ou celle d'autrui

Connaître les conditions requises pour utiliser un engin de chantier (formation, conditions délivrance de l'autorisation de conduite, conditions d'emploi des équipements de protection individuelle)

Connaître les cas dans lesquels le conducteur doit se retirer d'une situation de travail présentant un danger grave et imminent pour lui ou pour des tiers

Module 2 - Classification et technologie des engins de chantier

Connaître les principaux types d'engins, catégories et les caractéristiques principales. Connaître le fonctionnement des organes de services et des dispositifs de sécurité

Module 3 - Sécurité Les Facteurs d'accidents. Connaître les conditions de circulation en entreprise et/ou sur la voie publique répondant aux dispositions réglementaires (code de la route, protocole de sécurité, plan de circulation). Connaître la signalisation routière et de chantier

Connaître les dispositions générales de sécurité. Dispositifs de sécurité du conducteur. Plan de circulation, protocole sécurité

Connaître les distances de sécurité avec les conducteurs électriques.

Formation pratique catégorie 9 chariot de chantier

Module 1 Vérification de l'engin

Effectuer les vérifications et les opérations nécessaires avant la prise de poste. Vérifier le bon fonctionnement des dispositifs de sécurité

Module 2 Circulation / Conduite / Manœuvres

Circuler sur un parcours balisé, en marche AV et en marche AR, en virage et arrêter l'engin en position de sécurité. Circuler avec maîtrise sur différents sols et en condition de pente. Respecter les règles de conduite et panneaux de circulation. Circuler en condition de travail. Maîtriser les informations données par la plaque de charge. Effectuer la prise, le transport et la dépose d'une charge au sol. Effectuer la prise, le transport et la dépose d'une charge longue et/ou volumineuse. Maîtriser le chargement et le déchargement sur porte engin. Maîtriser la souplesse et la précisions des manœuvres. Maîtriser les opérations de fin de poste

Module 3 Maintenance

Repérer les anomalies et les difficultés rencontrées afin de les signaler à sa hiérarchie. Effectuer les opérations d'entretien de 1er niveau

+ Tests pratiques et tests théoriques

FINANCEMENT

Les formations sont gratuites pour les stagiaires.

Les frais pédagogiques sont assurés par la Collectivité de Corse

STATUT

Dès votre entrée en formation, vous bénéficierez du **statut de stagiaire de la Formation Professionnelle Continue**.

Ce nouveau statut vous confère **des droits** (enseignements, couverture sociale, rémunération) mais également **des obligations** à respecter envers l'organisme dont vous dépendez.

Votre présence est obligatoire pendant toute la durée de l'action de formation aussi bien durant les périodes d'enseignement en centre que durant les périodes d'application en entreprise.

Une fois engagé dans un parcours de formation, vous devrez respecter le cahier des charges de la CdC, qui vous sera remis à l'entrée avec notre règlement intérieur.

REMUNERATION

Ces actions de formation sont rémunérées en fonction de votre situation administrative le jour de l'entrée en stage:

2 types de rémunération :

-la rémunération liée au régime d'assurance chômage : si vous êtes indemnisé au titre de l'ARE Allocation de Retour à l'Emploi par Pôle Emploi ou un employeur public, vous bénéficierez de l'AREF (maintien de vos allocations ARE en formation à hauteur minimum de 19,82 € par jour). Si vos droits ARE ne couvrent pas la totalité de la formation, la Rémunération de Fin de Formation RFF(plafonnée à 652,02 € par mois) pourra vous être octroyée sous certaines conditions : que la formation concernée fasse partie de la liste des métiers dit « en tension ».

-la rémunération publique des stagiaires :

Si vous n'êtes pas indemnisé au titre de l'ARE (Rejet de Pôle Emploi) ou bénéficiaire de l'ASS vous pourrez bénéficier de la rémunération publique versée par la CdC via l'Agence de Services et de Paiements (ASP), qui se compose de différents forfaits mensuels selon votre situation personnelle et vos activités antérieures passées.

Dans les 2 cas de figures, votre rémunération reste soumise à votre assiduité pendant la durée de la formation